





**Politique numéro 2020-05  
relative à la dénomination toponymique**

---

**Renseignements sur la personne à honorer (s'il y a lieu)**

\* Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

\* Date et lieu de décès : \_\_\_\_\_

**Origines et vie familiale :**

---

---

---

---

---

---

**Formation générale**

Date	Établissement	Description

**\* Contributions professionnelles et bénévoles à la vie municipale et nationale**

Date	Fonction	Description

Lien avec le lieu à nommer : \_\_\_\_\_

**Renseignements complémentaires :**

---

---

---

---

---

---



**Politique numéro 2020-05  
relative à la dénomination toponymique**

---

**Renseignements sur le requérant**

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ (résidence) \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_ (cellulaire)

Courriel : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne à honorer (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Renseignements complémentaires : \_\_\_\_\_

**Nous vous invitons à faire parvenir tout autre renseignement, note biographique, photographie ou document pouvant permettre au comité d'analyser adéquatement votre demande à :**

Comité de toponymie  
Ville de Rivière-Rouge  
25, rue L'Annonciation Sud  
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0  
Téléphone : 819 275-2929  
Courriel : [info@riviere-rouge.ca](mailto:info@riviere-rouge.ca)

**Politique numéro 2020-05  
relative à la dénomination toponymique**

---

**ANNEXE 2**

**Critères de choix des noms de lieux de la  
Commission de toponymie du Québec**

**Critères de choix des noms de lieux**

**Unicité du nom de lieu**

Tout lieu ou entité géographique se voit attribuer un seul nom officiel. De la même façon, la Commission officialise un seul nom pour une voie de communication ou pour chacun de ses tronçons. En effet, il arrive parfois que plusieurs tronçons, chacun porteur d'une dénomination propre, composent une voie sans interruption.

**Usage**

Les toponymes dont l'usage est le mieux établi doivent avoir priorité s'ils ne dérogent pas à d'autres critères. Dans les cas d'usages parallèles et également répandus, on accorde la préférence aux noms qui répondent le mieux aux autres critères.

**Langue de l'élément générique**

L'élément générique est en français.

Exemple : Chemin des Érables

**Langue de l'élément spécifique**

Les noms communs qui entrent dans la composition de nouveaux toponymes sont en français.

Exemple : Chemin des Érables

Il est possible de conserver dans leur langue d'origine les mots d'une autre langue que le français qu'un usage local a consacrés, en particulier si leur utilisation présente un intérêt certain en raison de leur valeur culturelle ou historique.

Exemple : Chemin Maple

Les noms propres qui entrent dans la composition des toponymes (noms de famille, noms de lieux, etc.) ne sont pas visés par cette règle et sont écrits dans leur forme originale.

Exemple : Chemin Queen-Mary

Pour leur part, les points cardinaux inclus dans les noms de voies de communication qui renseignent sur la localisation d'un tronçon par rapport à un autre ou sur la direction de la voie sont en français.

Exemple : Chemin Queen-Mary Est

**Présence et unicité du générique**

Le nom d'une voie de communication, d'un parc public, d'un édifice ou d'une autre construction comporte toujours un générique. Il ne peut cependant inclure plus d'un terme exerçant la fonction de générique.

**Politique numéro 2020-05  
relative à la dénomination toponymique**

---

**Utilisation de génériques conformes**

Les nouveaux noms de voies de communication doivent présenter des génériques conformes aux avis terminologiques. À cet effet, il est possible de consulter la section « Normes et procédures / Terminologie géographique » du site Web de la Commission de toponymie du Québec à [www.toponymie.gouv.qc.ca](http://www.toponymie.gouv.qc.ca)